

Le Petit Journal de Sains



Les rendez-vous du mois :

Dimanche 5 janvier :

Vous êtes tous cordialement conviés à la **cérémonie des VŒUX DU MAIRE** à la **salle Espérance** à 11h !



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE
ENSEMBLE

Mercredi 15 janvier :

Une matinée de sensibilisation à la **sécurité routière** est ouverte aux seniors de Sains en Amiénois, Saint-Fuscien et Estrées-Sur-Noye. Venez vous informer, échanger, discuter avec les intervenants (gendarmerie, association AGIR abcd...). **Salle Espérance**, à partir de 8h30 (accueil café). Sur inscription en mairie.

Jeudi 16 janvier : enfouissement des réseaux

Une permanence est proposée pour informer les *riverains* sur les travaux **Rue de la Vierge Marie**. **Salle du Conseil** de la Mairie de 15h30 à 17h30.

Mercredi 29 janvier :

BUSCYLETTE d'Amiens Métropole, géré par KEOLIS, propose le **marquage contre le vol** (vous munir d'une pièce d'identité, facture du vélo et adresse électronique) et un **contrôle technique de votre vélo**. **Salle Espérance** de 14h à 17h. Merci de prendre rendez-vous en contactant la mairie.



A vos agendas !



Retrouvez la **permanence gratuite** de Maître Canal à la mairie, le **vendredi 27 janvier** de 14h30 à 17h.

contact@canal-avocat.fr - 03.22.82.47.96

Merci de prendre de préférence rendez-vous en contactant la mairie.

Ramassage des poubelles jaunes :

La collecte du **1^{er} janvier** est décalée au **jeudi 2 janvier**.
Les **mercredis 15 et 29 janvier** matin.

Ramassage des ordures ménagères :

Le **vendredi matin**.

La collecte du **03/01** est décalée au **04/01**.



Calendrier du passage des encombrants :

Les **jeudis 23 janvier, 24 avril, 24 juillet et 23 octobre**.

Contact : 03.22.33.12.12

Fermeture de la mairie : les mercredis de janvier.

Janvier 2025 N°115



L'équipe du **CCAS** vous accueille le **mardi 23 janvier** de **14h à 15h30** à la **salle des associations**.
Vous pouvez aussi contacter le CCAS au **06.30.95.19.26** (Mme Zouini).



Mercredi 22 janvier :

Venez partager un moment d'échange lors d'un **repas intergénérationnel** avec les enfants du centre périscolaire de Sains en Amiénois à partir de **12h**. Réservation auprès de la mairie : **03.22.09.51.15** ou par mail.



Informations :

Le Père Noël a gâté les petits samois !

Les jouets non distribués vous attendent en mairie jusqu'au **mercredi 15 janvier** !



Gestion des eaux pluviales :

Une étude pour la **déconnection des eaux pluviales** sera lancée début 2025. Les **particuliers volontaires** seront invités à réfléchir à cette possibilité afin de réduire l'envoi des eaux de pluie des **toitures** vers la station d'épuration. Ils seront informés pour analyser leur souhait durant le premier semestre.



Numeric'@id by ADMR :

Vous êtes âgé(e) de 60 ans et plus ? Vous pouvez vous faire accompagner **gratuitement** à votre domicile pour l'utilisation des outils numériques, avec le matériel nécessaire si besoin. Vous choisissez vos sujets, par exemple : tablette, téléphone, internet, santé en ligne. Plus d'info : Mme **VANTHOURNOUT** (06.31.63.12.05).

Quelques rappels :



En période hivernale, le déneigement des **trottoirs** est une charge incombant au propriétaire ou au locataire.

Pour prévenir les **chutes** et les litiges, merci de continuer à nettoyer les trottoirs !



Les **travaux de jardinage et bricolage** sont autorisés les :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h - 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Il est formellement interdit de **brûler les déchets verts**.
Merci de les déposer en **déchèterie** ou dans la **benne à végétaux** (Halle des Sports de Sains en Amiénois).

Un **POINT DE COLLECTE** de **SAPINS** est mis en place à la Halle des Sports jusqu'au 31 janvier



Le Maire, le
Conseil municipal et
l'ensemble des agents
vous présentent leurs
MEILLEURS VŒUX !





A compter du 16 janvier 2025 :

La commune réalise le **recensement de sa population** pour mieux connaître son évolution et ses besoins. **L'ensemble** des logements et des **habitants** seront recensés.

Comment ça se passe ?

Une **lettre du maire** sera déposée dans **votre boîte aux lettres** pour vous informer de l'opération. Deux agents recenseurs, Madame **Dominique MARINELLI** et Monsieur **Philippe MOY**, recrutés par la Mairie, se présenteront à vous clairement identifiés par une **carte de visite**.

Vous pourrez répondre à cette enquête soit **par internet** soit en remplissant un **formulaire papier**.

Les agents recenseurs fourniront une **notice internet**, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. **Suivez simplement les instructions** qui y sont indiquées pour vous **recenser en ligne**. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **18 janvier 2025** ?

Contactez la Mairie : 03.22.09.51.15 – mairie@sainsenamiinois.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Vous serez peut-être aussi concernés par l'enquête Familles.

Une courte enquête visant à mieux comprendre les **familles** d'aujourd'hui et leur histoire complétera le **recensement** : à quel âge devient-on parent ou grand-parent ? Comment vivent les enfants de parents séparés ? Combien de personnes n'ont jamais vécu en couple ?

L'**agent recenseur** vous remettra ou vous déposera **une notice** présentant l'enquête et comportant toutes les informations utiles pour y répondre. Répondre à l'**enquête Familles** est simple et rapide. La réponse se fait sur papier ou sur internet, selon ce que vous aurez **choisi pour le recensement**.

Pour en savoir plus sur l'enquête Familles, rendez-vous sur insee.fr.